



Bastia
CITÀ DI CULTURA

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 15 décembre 2022**

Objet : Attribution d'une subvention à l'association BASTIA-CORSICA 2028 pour l'année 2023

Date de la convocation : 9 décembre 2022

Date d'affichage de la convocation : 9 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de décembre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 21

Nombre de membres présents : 27

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Monsieur ROMITI Gérard ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame de GENTILI Emmanuelle à Monsieur PERETTI Philippe ;
Monsieur MILANI Jean-Louis à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Monsieur LUCCIONI Don Petru à Madame ORSINI-SAULI Laura ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI d'ULIVO Marie-Pierre ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Laura à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur LINALE Serge à Monsieur FABIANI François ;
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4;

Vu la délibération de notre collectivité n°2021/01/NOV/11 en date du 10 novembre 2021 approuvant la création de l'association Bastia-Corsica 2028 et l'adoption de ses statuts ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 13 septembre 2022 ;

Considérant que les objectifs et missions de l'association sont multiples :

- Associer et fédérer autour de la candidature les acteurs de secteurs, structures et territoires différents, publics et privés
- Recueillir et gérer les financements mixtes
- Présenter en janvier 2023 le dossier de candidature pour la pré-sélection des 4 villes qui seront amenées à concourir pour l'obtention du label
- Réaliser le programme culturel et artistique en 2028, en cas de sélection.

Considérant l'élan majeur créé autour de la candidature de Bastia-Corsica 2028, depuis l'annonce de la candidature, la constitution de l'association du même nom en décembre 2021, suivie des ateliers de la Fabrique du projet entre Bastia, Corte et Sartène, la nomination d'un Commissaire général et d'une cheffe de projet ;

Considérant que le projet de candidature de la ville de Bastia au label de Capitale Européenne de la Culture "Bastia-Corsica 2028" vise à promouvoir la contribution singulière de Bastia et de l'ensemble du territoire insulaire à la diversité et à la vitalité culturelle européenne ;

Considérant que ce projet réunit désormais de nombreux acteurs internes et externes ;

Considérant que pour mener à bien ce projet, l'association met en œuvre un programme d'activités ambitieux en amplifiant le travail de l'association à l'intérieur et à l'extérieur de la Corse ;

Considérant qu'un enjeu majeur de l'année 2023 sera la mobilisation citoyenne par des actions fédératrices et populaires comme des concerts, des événements festifs et participatifs ;

Considérant que pour répondre à ces objectifs, l'association a élaboré un projet d'activités 2023 présenté dans la convention ;

Considérant la volonté de la ville de Bastia de soutenir le projet de l'association BASTIA-CORSICA 2028 par une aide au fonctionnement de 100 000 €.

Après avoir entendu le rapport de Mattea LACAVE,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité, Monsieur SAVELLI Pierre, Monsieur PERETTI Philippe et Madame LACAVE Mattea ne participant pas au vote et quittent la salle

Article 1 :

- **Approuve** l'attribution d'une subvention à l'association BASTIA-CORSICA 2028 au titre de l'année 2023 pour un montant total de 100 000 €.

Article 2 :

- **Décide** d'inscrire la somme de 100 000 € au budget primitif 2023 compte 6574 sous-fonction 33.

Article 3 :

- **Approuve** la convention annuelle de partenariat 2023 entre la Ville et l'association BASTIA-CORSICA 2028.



Article 4 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention annuelle de partenariat 2023 entre la Ville de Bastia et l'association BASTIA-CORSICA 2028.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.